

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits d'ailleurs

SOUÇONNÉE D'AVOIR ÉTRANGLÉ À MORT SA CODÉTENUE

Le corps sans vie d'une détenue a été retrouvé hier soir dans sa cellule de la prison de La Talaudière (France). Ce sont les gardiens qui ont fait la macabre découverte aux environs de 23H00 lors de leur ronde de nuit. La victime, âgée de 58 ans, présentait des traces de strangulation au cou. Sa codétenue, âgée d'une trentaine d'années, est soupçonnée de l'avoir étranglée à mort.

UN ENFANT MEURT NOYÉ DANS LA PISCINE D'UN PARC AQUATIQUE

Une famille, originaire de Grande-Bretagne, passait des vacances à Phuket, en Thaïlande. Bobby, 3 ans, se trouvait au parc aquatique Blue Tree avec son grand frère et ses parents. Soudain, il est tombé à l'eau sans que personne ne s'en aperçoive. C'est un membre des secours du parc qui l'a trouvé inanimé au fond de l'eau. Il l'a ramené à la surface et les sauveteurs ont tenté de le réanimer. En vain. Le garçonnet était déjà décédé. Les parents sont effondrés.

UN MARI INFIDÈLE FRAPPE SA FEMME À COUPS DE RADIATEUR

Samuel James a comparu devant un tribunal en Angleterre pour des faits de violences conjugales. Le drame s'est produit à St Ives, dans le Cambridgeshire, en Grande-Bretagne. Ce jour là, le jeune homme de 28 ans était convaincu que son épouse avait découvert qu'elle le trompait avec d'autres femmes. Dans un accès de rage irraisonnée, Samuel s'est saisi d'un radiateur et a frappé sa compagne, âgée de 28 ans, avec une violence inouïe. Alertés par les cris, les voisins ont appelé la police. Les forces de l'ordre se sont rendues sur place et ont sauvé la victime qui a été transportée à l'hôpital. " Je n'avais aucune idée qu'il me trompait, mais il posait toujours des questions étranges et semblait obsédé de savoir si je connaissais les autres femmes " a déclaré Sophie, la victime. Samuel James a été condamné à 34 mois de prison ferme.

Rassemblés par JNE

Un présumé violeur écroqué à Mouila

J.F.MAROLA
Libreville/Gabon

UN jeune homme du nom de Mavitsi Malébi, 18 ans, est actuellement écroqué à la prison centrale de Mouila pour viol sur mineure de moins de 15 ans. La victime serait sa jeune cousine âgée de 4 ans.

Les faits se seraient produits au village Oyénano, à 15 km de Fougamou, dans le département de Tsamba-Magotsi. Mavitsi Malébi, d'après des témoins, aurait d'abord fait irruption dans la chambre d'une de ses tantes, pour abuser sexuellement de celle-ci. Face à la détermination de cette dernière de ne pas

se laisser faire, l'intrus a pris la poudre d'escampette.

Mais, décidé à satisfaire sa libido, il se serait, cette fois, introduit dans la chambre des enfants. Y étant, il aurait abusé de la fillette de sa tante, âgée de 4 ans, avant de quitter subrepticement les lieux.

C'est le matin, en faisant la toilette de sa fille que la mère de la gamine découvre l'insupportable. Interrogée, la petite dénonce Mavitsi Malébi comme étant l'auteur de cette abomination. Arrêté, ce dernier serait passé aux aveux aussi bien en enquête préliminaire que devant le juge d'instruction. Il attend maintenant son jugement à la maison d'arrêt de Mouila.



Photo: J.F.Marola

Mavitchi Malébi, le suspect.

Une famille à la belle étoile à Cocotiers

Adjai NTOUTOUME
Libreville/Gabon

DÉSORMAIS la famille de feu Pierre Nkoghe-Ndong dort à la belle étoile. À cause d'un grave incendie qui s'est déclaré dans leur concession du quartier Cocotiers, dans le 2e arrondissement de Libreville, et qui a ravagé l'entièreté de leur habitation. En raison de la violence du feu, la famille n'a pu rien récupérer.

Sur les faits, le fils, Jean-Rémy Engone-Nkoghe, explique : " c'est vers 23 heures, alors que nous dormions, que j'ai senti une chaleur inhabituelle. Ensuite, j'ai aperçu une boule de feu provenant d'une autre pièce." Et c'était l'embrasement. Malgré la panique qui s'est aussitôt saisie de tout le monde, le chef de famille qu'il est a néanmoins réussi à défoncer les portes des chambres des enfants qui dormaient, pour les faire sortir et les mettre hors de danger. Quant aux nombreux effets (meubles, appareils électroménagers, fournitures scolaires des enfants, effets vestimentaires, etc.), rien n'a pu



Photo: Adjai Ntoutoume/L'Union

Le feu a tout emporté sur son passage.

être sauvé. Le feu qui commençait à prendre de l'ampleur, se propageant vers d'autres domiciles, n'a pu être circonscrit qu'avec l'arrivée

des sapeurs-pompiers.

Au regard du dénuement dans lequel se trouve l'ensemble de la famille de feu Pierre Nko-

ghe-Ndong, le concours des autorités, des institutions, notamment des Affaires sociales, et des bonnes volontés, est sollicité.